



Caf
de la Charente-
Maritime

Les Actus Caf



L'essentiel de l'actualité Caf tous les mois...

Novembre
2025



SOMMAIRE



LE P'TIT ZOOM

Campagne "Renouvellement des droits 2026"



ACTU LOCALE

Lutte contre les violences intra-familiales



ACTU LEGISLATION

Nouveau : la procuration / le mandat



ACTU SERVICES EN LIGNE

Nouvel rubrique Espace "Mon compte"



LA VIDÉO DU MOIS

Ma vie change, ma déclaration aussi !



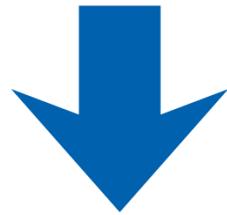
L'AGENDA

On vous donne rendez-vous le ...

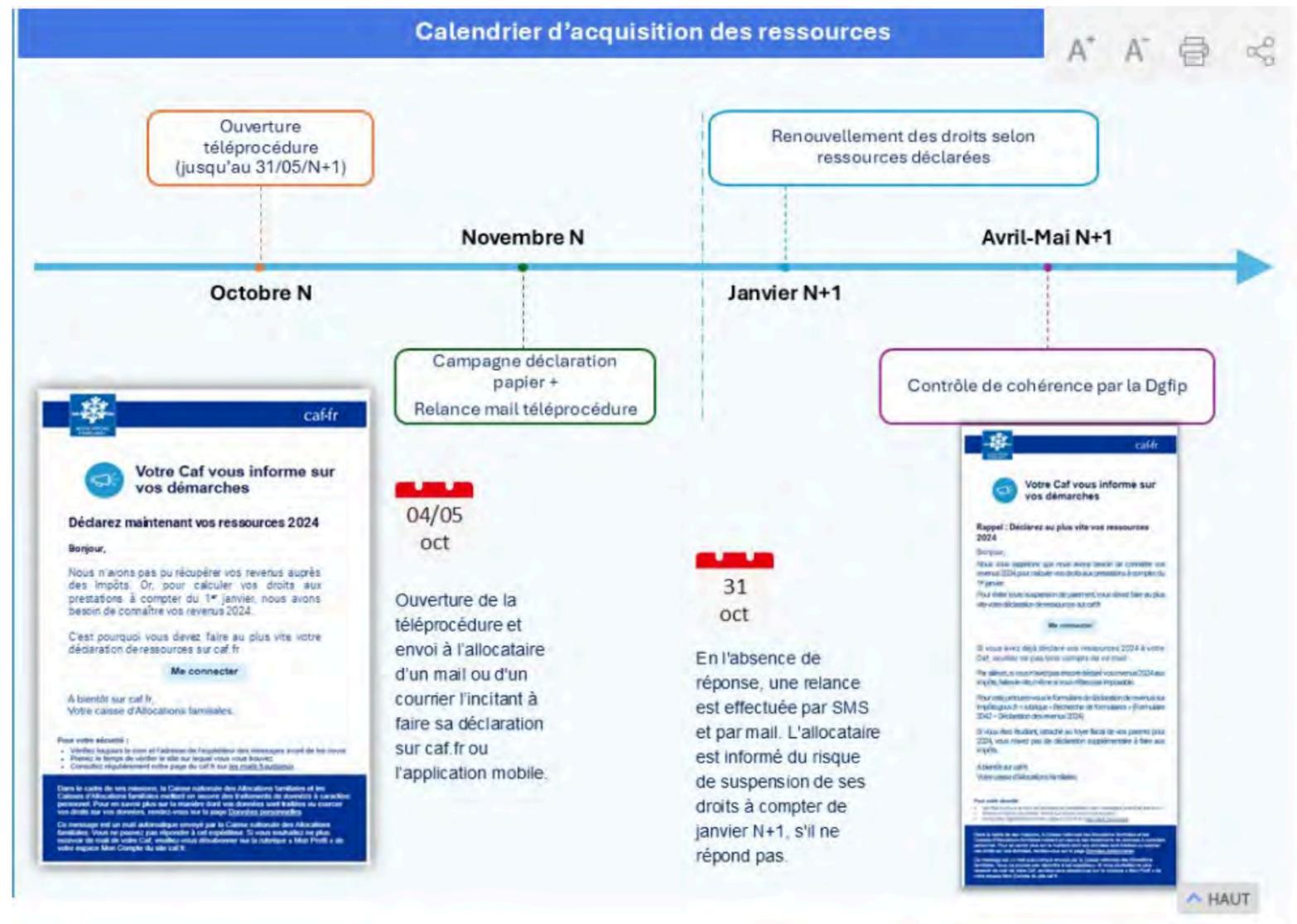


Renouvellement des droits 2026

Campagne déclaration des ressources annuelles 2024



Tuto "Déclaration des ressources annuelles"





Lutte contre les violences intra-familiales

Page locale Caf de la Charente-Maritime



La Caf de la Charente-Maritime agit en collaboration avec le réseau de lutte contre les violences intra-familiales pour mener des actions de prévention, sensibilisation et d'accompagnement des victimes.

La Caf propose également des aides financières dont l'AVVC (Aide aux victimes de violences conjugales) qui permet aux victimes de se mettre à l'abri et de prendre un nouveau départ.



Lutte contre les violences intra-familiales

Page locale Caf de la Charente-Maritime

Accident de vie **caf.fr**

S'informer sur les aides

Violences intra-familiales

Découvrez les dispositifs de lutte contre les violences intra-familiales.

Découvrir l'aide

Qui contacter en cas d'urgence ?

Par téléphone

Par internet

Les dispositifs de lutte contre les violences intra-familiales

La plateforme d'écoute, d'informations et d'orientation

Les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie

L'accompagnement des travailleurs sociaux

Les permanences juridiques au CIDFF / soutien psychologique

L'entraide entre pairs pour échanger avec d'autres victimes

L'hébergement et les services d'urgence

L'aide aux victimes de violences conjugales

L'accompagnement des auteurs de violences conjugales



Nouveautés

La procuration /mandat à une tierce personne

Focus



sur

Procuration / Mandat

ALLOCATIONS FAMILIALES

Articles 1984 à 2010 du code civil

Les agents de la branche Famille sont soumis au secret professionnel. La communication d'informations confidentielles doit répondre à certaines règles strictes. Ainsi, vous devez nous autoriser à communiquer des informations relatives à votre dossier personnel à votre mandataire, en complétant le présent mandat.

Je soussigné,
 Nom : _____ Nom marital : _____ Prénom : _____
 Né(e) le : ____/____/____ Demeurant : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

Donne mandat à :
 Nom : _____ Nom marital : _____ Prénom : _____
 Né(e) le : ____/____/____ Désigné comme mandataire - Téléphone : _____
 Demeurant : _____

Pour la réalisation de l'ensemble des actions listées ci-après hors Caf.fr :

Consulter mon dossier allocataire et accéder à l'intimité de mes données personnelles;
 Réaliser les actions de vérification, de correction et de signalement dans le cadre de mon dossier;
 Transmettre toute pièce justificative nécessaire à l'étude de mon dossier;
 Adresser à la CAF toute demande de renseignement, contestation et/ou toute pièce justificative afférente;
 Autre : précisez _____

L'acceptation du présent mandat est tacite; elle résulte de l'exécution des actions qui lui ont été confiées.
 Le présent mandat est valable jusqu'à la date de sa révocation.

Une seule fois
 Pour une durée limitée (du ____/____/____ au ____/____/____);
 Pour une durée indéterminée (soit jusqu'à la date de sa révocation ou au décès du mandataire ou du mandataire).

Je joins au présent mandat une photocopie de ma pièce d'identité en cours de validité.
 En cas de démarche effectuée en Caf, le mandataire devra présenter l'exemplaire original de son justificatif d'identité.

Deux questions seront posées par nos conseillers (notamment lors des contacts par téléphone).
 Une question concernant l'identité de l'appelant et une question secrète pour lesquelles la réponse doit être mentionnée ci-dessous :

- Nom de la banque du mandataire : _____
 - Nom de jeune fille de la mère du mandataire : _____

■ Engagement et signature

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.
 Fait à : _____ Le ____/____/____

Signature de l'allocataire

Les informations du dossier allocataire peuvent être communiquées à une tierce personne dès lors que l'allocataire lui a donné procuration sur le dossier.

A noter

- La procuration peut être donnée :
 - pour toutes ou certaines actions seulement
 - avec ou sans limitation de durée.
- Une pièce d'identité en cours de validité doit être fournie.



Nouveautés

La procuration /mandat à une tierce personne

Focus



sur

Mes démarches

MES DÉMARCHES

DEMANDE DU 14/10/2025 À 11H01

Informations demandées

Votre Caf a besoin des informations ou des pièces justificatives suivantes :

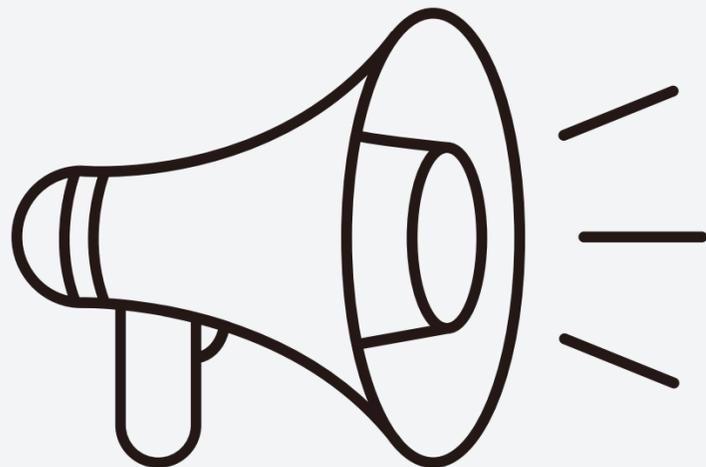
- **la procuration (mandat) jointe, complétée datée et signée**
 - 1 - Télécharger le formulaire [Télécharger](#)
 - 2 - Envoyer le formulaire complété :
 - soit en cliquant sur le bouton Joindre
 - soit par courrier à votre Caf[Joindre](#)
- **la déclaration de ressources 2025 pour le calcul de l'aide au logement**
 - 1 - Télécharger le formulaire [Télécharger](#)
 - 2 - Envoyer le formulaire complété :
 - soit en cliquant sur le bouton Joindre
 - soit par courrier à votre Caf[Joindre](#)

[Retour](#)



Espace "Mon compte"

Nouvelle rubrique : "Evolution de mes droits"



Mon Compte

caf.fr

Le saviez-vous ?

Une nouvelle rubrique a fait son apparition dans l'espace "Mon compte" : **"Evolution de mes droits"**.

Elle offre un **perçu aperçu visuel** du montant des droits sous forme d'**histogramme**.



Espace "Mon compte"

Nouvelle rubrique : "Evolution de mes droits"

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

MES PAIEMENTS

Montant versé le 06/01/2025 * 169,00 €

• Allocation de logement 169,00 €

Pour le mois de Décembre 2024

* Versé à un tiers.

Effectué sur le compte de MOUYSSET YVETTE. Montant versé à compter du 06/01/2025, la réception du paiement dépend des délais de l'organisme bancaire.

Précédent Suivant

MES ATTESTATIONS

Mon dernier paiement

Mon quotient familial

Autres attestations

MES DROITS

ÉVOLUTION DE MES DROITS

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

MES PAIEMENTS

Montant versé le 06/01/2025 * 169,00 €

• Allocation de logement 169,00 €

Pour le mois de Décembre 2024

* Versé à un tiers.

Effectué sur le compte de MOUYSSET YVETTE. Montant versé à compter du 06/01/2025, la réception du paiement dépend des délais de l'organisme bancaire.

Précédent Suivant

MES ATTESTATIONS

Mon dernier paiement

Mon quotient familial

Autres attestations

MES DROITS

ÉVOLUTION DE MES DROITS

Tous mes droits

169,00 €	169,00 €	Aucun droit valorisé	Aucun droit valorisé
Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025

Flèches de navigation.

Ascenseur permettant de filtrer sur tous les droits ou un droit en particulier.

- Tous mes droits
- Allocations familiales
- Aide personnalisée logement
- Allocation de rentrée scolaire
- Complément familial
- Prestation partagée d'éducation de l'enfant
- Prime d'activité due aux +25ans



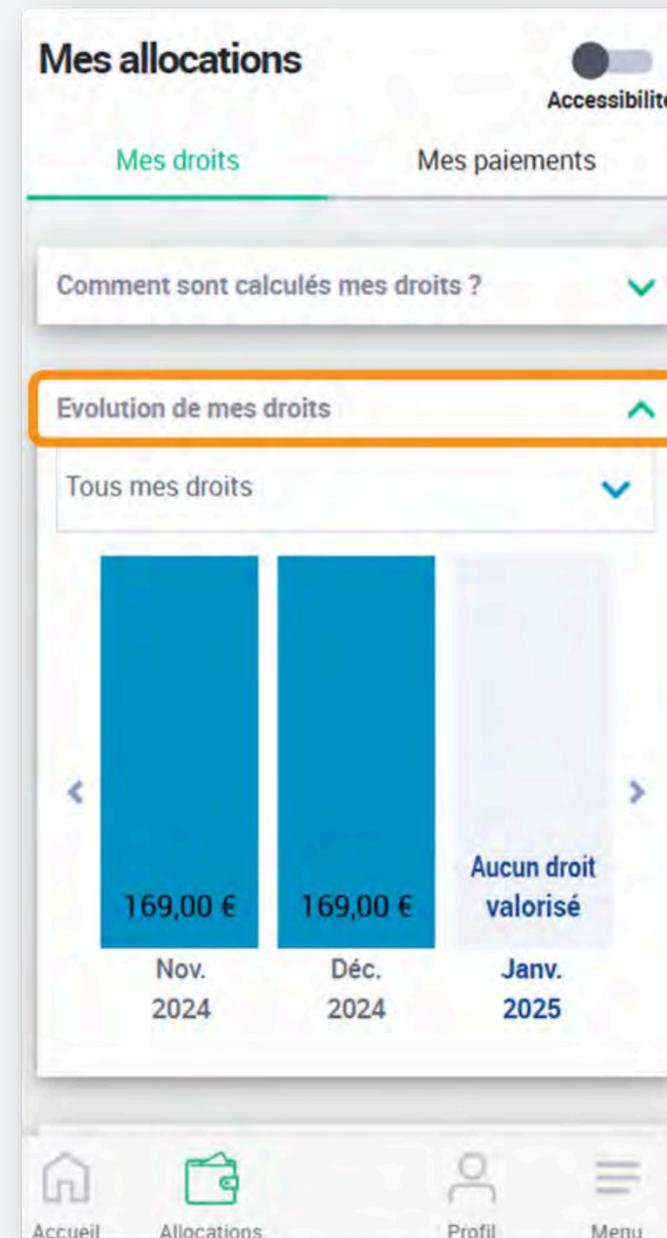
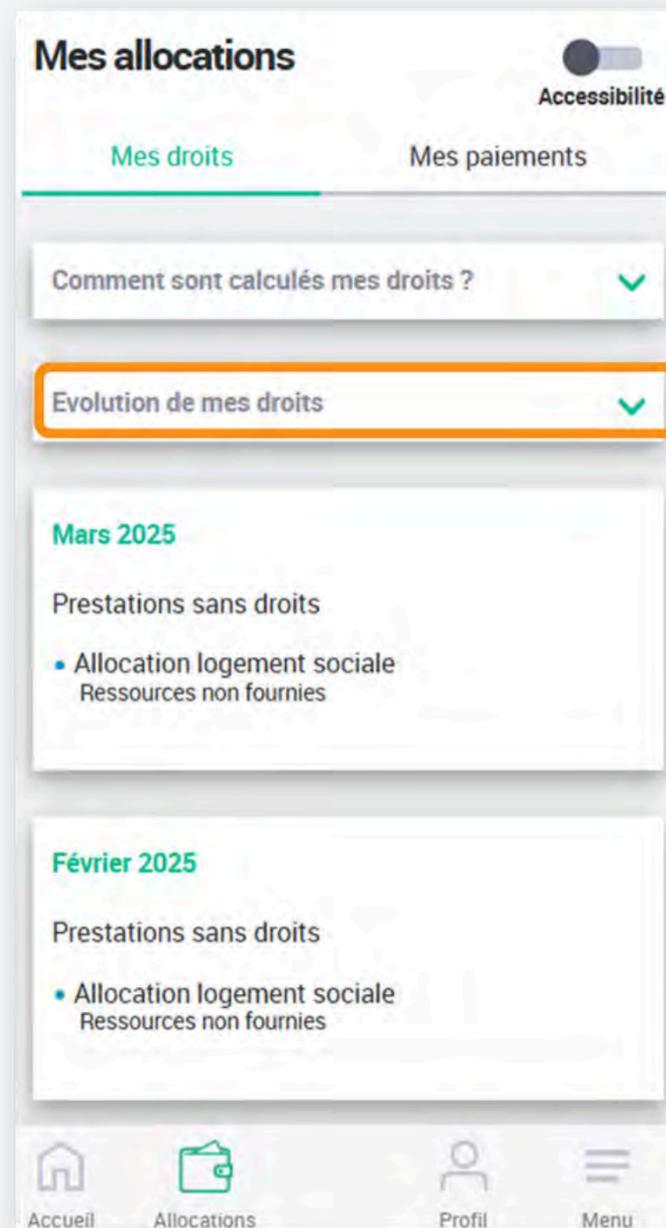
La barre rectangulaire reste vide (blanche) pour les mois ou aucun droit n'est valorisé.
La barre s'ajuste en fonction du montant des droits.



Espace "Mon compte"

Nouvelle rubrique : "Evolution de mes droits"

Côté Appli-mobile





[Watch video on YouTube](#)

Error 153

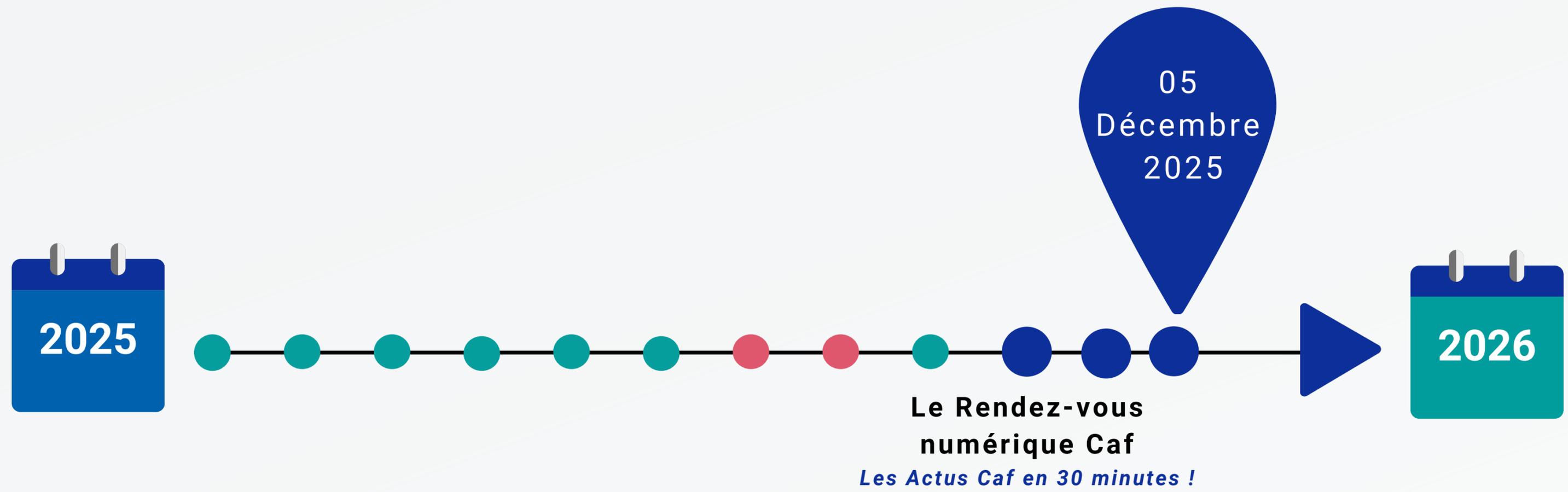
Video player configuration error



[Voir la vidéo](#)



[S'inscrire au prochain webinaire](#)



Merçi
pour votre attention...



Laetitia BLANCHARD

Chargée de promotion
des offres de service numériques



Amandine BONNIN

Conseiller de service à l'utilisateur
Experte des démarches en ligne

